



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3967

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3967**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par un contrat de concession conclu pour une durée de 20 ans à compter du 21 octobre 2015 à minuit, la société Blue Green groupe SAUR s'est vu confier la conception, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf de Lyon-Chassieu.

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole de Lyon au titre de l'exercice 2018 comporte, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ainsi que les conditions d'exécution du service public.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur les 3 premiers exercices du contrat, les principaux indicateurs d'activité et financiers.

I - Données financières des exercices 2016-2018 (en k€)

	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018	
				En %	Tendance
charges	1 705	1 710	1 948	+ 14	↗
produits	1 923	1 909	2 000	+ 5	↗
résultat net	123	203	61	- 70	↘

La hausse du niveau des charges sur l'exercice 2018 s'explique, notamment par la hausse des postes relatifs aux "impôts et taxes", "charges financières" et "provisions d'exploitation".

Le poste "charges de personnel" est en hausse (913 k€ en 2018 contre 715 k€ en 2017, soit + 28 %) alors que l'effectif stagne (25 contrats en 2017 et 2018) en raison du recours à de nombreux intérimaires sur la restauration.

II - Données d'activité sur les 3 derniers exercices (chiffre d'affaires total et par activité, en k€)

	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018	
				En %	Tendance
golf	1 142	1 082	1 135	+ 5	↗
enseignement	283	302	307	+ 2	↗
boutique	153	130	146	+ 12	↗
restauration	348	393	405	+ 3	↗
Total	1 926	1 907	1 993	+ 5	↗

En 2018, 72 % du chiffre d'affaires est réalisé avec les activités de service public du golf et de l'enseignement.

Le chiffre d'affaires "enseignement" se répartit entre :

- l'enseignement de longue durée des adultes ("enseignement lissé" : chiffre d'affaires = 184 k€, + 5 %),
- les cours individuels et les carnets de leçons ("enseignement non lissé" : chiffre d'affaires = 84 k€, + 1 %),
- l'école de golf et le scolaire : (chiffre d'affaires = 39 k€ - 7 %).

L'activité "boutique" connaît un regain d'activité (chiffre d'affaires + 12 %) qui s'explique par la proposition d'une nouvelle collection et la réalisation de travaux.

Quant à la restauration, le chiffre d'affaires poursuit sa progression (hausse de 3 % par rapport à 2017).

III - Détail des activités golf et enseignement en volume

	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018	
				En %	Tendance
abonnements golf	538	569	615	+ 8	↗
droits d'entrée unique (green fees)	16 222	18 322	20 639	+ 13	↗

La consommation de produits "green fees" (droits d'entrée unique) est en hausse sur l'année 2018.

Le nombre de départs des abonnés poursuit sa baisse (31 146 départs contre 35 710 en 2017, soit - 13 %).

Le nombre de départs à l'année (green fees + abonnés) diminue (51 785 contre 54 032 en 2017).

L'école de golf connaît une baisse de fréquentation (90 enfants de moins de 18 ans en 2018 contre 98 en 2017).

L'association sportive voit augmenter (+ 4 %) son nombre d'adhérents directs (275 contre 264 en 2017).

Une enquête de satisfaction réalisée en 2018 (via une plateforme internet, envoyée à 5 697 personnes avec un taux de retour de 17 % et un taux de satisfaction de 65 %, en progression de 2 points) fait ressortir les principaux éléments suivants :

- points forts : accueil téléphonique (83 % de satisfaits), accueil/courtoisie du personnel (81 %), facilités de réservations (80 %), qualité du service d'accueil/ des informations fournies (78 %), indication/signalisation pour accéder au golf (77 %),
- points faibles : qualité/efficacité de l'aire de lavage (43 % de satisfaits), départs (47 %), bunkers (53 %), roughs (54 %), rapport qualité/prix du restaurant (56 %).

En termes d'investissements réalisés en 2018, le budget s'élève à 142 k€HT, comprenant notamment la poursuite des travaux de réaménagement des terrains (et la mise en place d'une clôture en zone académique), l'achat d'une licence IV et le renouvellement de matériels pour la cuisine et le restaurant, ainsi que la réalisation de travaux d'électricité dans le restaurant et le renouvellement d'équipements d'entretien des parcours (tondeuse, etc.). Concernant la politique de développement durable mise en œuvre par le délégataire, l'année 2018 est marquée par une diminution de la consommation en eau (86 287 m³ contre 105 552 m³ en 2017) et la poursuite du remplacement des éclairages par des éclairages LED (60 % de relamping réalisé à ce jour sur le site).

En conclusion, les points notables du rapport du délégataire Blue Green groupe SAUR sur l'exercice 2018 sont :

- la poursuite des travaux d'investissement et de gros entretien renouvellement (GER) dans l'attente de la construction du nouveau club-house (démarrage des travaux prévus au 1^{er} trimestre 2020),
- la hausse du niveau de charges et du chiffre d'affaire global (stagnation de la part des activités "golf" et "enseignement" dans le chiffre d'affaires).

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2018 produit par la société Blue Green groupe SAUR au titre de la DSP pour la conception, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf de Lyon-Chassieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.